

L'architecture d'un réseau Peer to Peer

Date de dernière mise à jour : 27/06/2007 à 19:36

Source : <http://www.vulgarisation-informatique.com/peer-to-peer.php>.

Distribution interdite sans accord écrit d'Anthony ROSSETTO (<http://www.vulgarisation-informatique.com/contact.php>)

L'architecture Peer to Peer (égal à égal):

Cette architecture est en fait un réseau sans serveur constitué de deux ou plusieurs ordinateurs. Les ressources sont donc libres de partage ou non.

Les avantages du Peer to Peer :

Cette architecture propose quelques avantages :

- Un coût réduit
- Simplicité d'installation
- Rapidité d'installation

Inconvénients de cette architecture :

Les inconvénients sont assez nombreux en ce qui concerne le Peer to Peer :

- Une sécurité parfois très faible. (un conseil, protégez vous avec des firewalls)
- La maintenance du réseau difficile. En effet, chaque système peut avoir sa propre panne et il devient impossible de l'administrer correctement.

Cette architecture est donc réservée à des milieux ne nécessitant pas une grande protection des données et n'ayant pas beaucoup d'utilisateurs (une quinzaine maximum) :

- Les petites entreprises n'ayant rien à cacher (sécurité aléatoire)
- Une configuration avec les ordinateurs proches les uns des autres
- L'entreprise aura moins de 15 utilisateurs (donc évolution restreinte)

Administration d'un réseau Peer to Peer :

L'administration d'un réseau Peer to Peer est faite par l'utilisateur de l'ordinateur. Elle ne touche que son ordinateur et pas ceux des autres PC :

- Gestion de la sécurité
- Partage des données
- Actualisation des données

Sécurité d'un réseau Peer to Peer :

On entend par sécurité bien sûr le fait qu'un autre utilisateur ne puisse accéder à vos données sans votre accord. Voici les règles de base :

- Mettez des mots de passe aux données, même si elles ne se situent pas dans des répertoires partagés.
- Ne partagez que un dossier qui contiendra tout ce que vous souhaitez partager (administration plus facile)
- Utilisez un bon firewall (dans le cas de programmes d'échanges de fichiers comme kazaa, etc...)

Source : <http://www.vulgarisation-informatique.com/peer-to-peer.php>.

Distribution interdite sans accord écrit d'Anthony ROSSETTO (<http://www.vulgarisation-informatique.com/contact.php>)